

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 10 mai 2021, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

282, rue des Hirondelles (lot 5 134 928 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- une superficie d'implantation totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires représentant 17.89 % de la superficie du lot afin de construire un garage isolée d'une superficie de 64.6 mètres carrés alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une emprise maximale au sol de 7 % pour l'ensemble des bâtiment accessoires sur un lot situé en zone de villégiature.

Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le vendredi 7 mai 2021, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 23 avril 2021.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin